

Ragueneau, le 28 octobre 2002

Madame Claudette Journault
Présidente
Commission d'enquête du BAPE
Projet d'accès à l'Île René-Levasseur par Kruger – Scierie Manic

Objet : Protection des habitats fauniques – original

Madame la Présidente,

Vous trouverez ci-après la réponse de la société Kruger à la demande de la commission concernant la protection des habitats associés à l'original.

À la demande de la Table de concertation de l'aire commune 093-20, des inventaires aériens de la grande faune ont été réalisés sur le territoire de l'Île René-Levasseur. Ces inventaires ont été effectués grâce à la participation conjointe de la Société de la Faune et des Parcs du Québec, du ministère des Ressources naturelles et de la société Kruger. Les résultats ont démontré que l'Île René-Levasseur constitue un habitat naturel à fort potentiel pour l'original.

À la lumière de ces résultats, la société Kruger a élaboré une stratégie d'aménagement spécifiquement axée sur le maintien de l'habitat de l'original. Cette stratégie, telle que recommandée par la Société de la Faune et des Parcs du Québec, consiste à effectuer des coupes en mosaïque avec protection de la haute régénération et des petites tiges marchandes sur l'ensemble de l'Île René-Levasseur lorsque les peuplements s'y prêtent.

Ce type d'aménagement favorisera l'apparition de strates forestières plus jeunes et d'arbustes sur de petites superficies. De plus, les coupes de protection de la régénération permettent de maintenir un certain niveau d'obstruction latéral à l'intérieur des parterres de récolte, favorisant ainsi le déplacement des espèces. La coupe en mosaïque représente une solution de remplacement aux séparateurs de coupe car elle est planifiée de manière à conserver, entre deux aires de coupe, une forêt de superficie au moins équivalente à la superficie du peuplement récolté. Ainsi, la mosaïque permet de créer des zones d'alimentation pour l'original à proximité des zones de refuge de forêt mature.